



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

A Toulouse, le 10 mars 2022

Rectorat
Direction des examens et concours
Bureau DEC5

dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)
Tél. 05.36.25.71.13

Jordi LLORENS (Chef de Bureau)
Tél. 05.36.25.71.07

CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL SESSION 2022

Référence : Circulaire Nationale d'organisation émise le mercredi 5 janvier 2022 par l'Académie d'Aix-Marseille.

Documents à l'attention :

- Des établissements privés hors contrat.
- Des candidats individuels et de l'enseignement à distance

1187 candidats sont inscrits à la session 2022

I. CALENDRIER

EPREUVES ECRITES			
EPREUVES	DATES	HORAIRES	LIEU
Culture économique juridique et managériale	Lundi 16 mai 2022	14h00 - 18h00	Centres d'écrits - Selon la répartition des candidats
Langues vivantes 1	Mardi 17 mai 2022	10h00 - 12h00	
Culture générale et expression		14h00 - 18h00	
Gestion opérationnelle	Mercredi 18 mai 2022	14h00 - 17h00	Voir page 3
Management de l'équipe commerciale	Jeudi 19 mai 2022	14h00 - 16h30	

Durée de mise en loge : 2h pour toutes les épreuves. Aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition.

Retards aux épreuves : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

REMISE DES DOSSIERS PROFESSIONNELS ➔ voir consignes page 5

EPREUVES	DATE	LIEU
-E41 Développement de la relation client et vente conseil -E42 Animation dynamisation de l'offre commerciale -Epreuve facultative « Engagement étudiant » -Epreuve facultative « Entrepreneuriat »	Date limite : Avant le Lundi 18 Avril 2022 à 23h59 PLATEFORME DEMATERIALISEE Démarches simplifiées : Un lien vous sera transmis ultérieurement	Centre d'examen – selon la répartition des candidats Voir pages 11-12

EPREUVES ORALES

EPREUVES	DATES	LIEU
E41. Développement de la relation client et vente conseil	Lycée Saliège - Balma Lycée Raymond Savignac - Villefranche de Rouergue Lycée Pyrène – Pamiers Lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022	Centres d'examen - Selon la répartition des candidats
E42 Animation dynamisation de l'offre commerciale	Lycée Saliège - Balma Lycée Raymond Savignac - Villefranche de Rouergue Lycée Pyrène - Pamiers Mardi 7 juin au vendredi 10 juin 2022	Voir pages 12-13
Langues vivantes 1 et 2 (obligatoires et facultatives)	Lycée Billières – Toulouse Lycée Borde Basse – Castres <i>Du mardi 10 mai au vendredi 13 mai 2022 Anglais</i> <i>Du lundi 23 mai au mercredi 25 mai 2022 Espagnol</i>	Voir pages 14-15

Langues rares : du lundi 09 au vendredi 13 mai 2022
lycée Ozenne et Sainte-Marie de St Sernin Toulouse

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES DE LA SESSION 2021 (classés par ordre alphabétique)

Avant le vendredi 10 juin 2022	Lycée Saliège Monsieur GONZALEZ Julien 3 rue Georges Bernanos 31131 BALMA
---------------------------------------	--

PUBLICATION DES RESULTATS

Le jeudi 30 juin 2022 à partir de 18 h 00	www.ac-toulouse.fr (rubrique résultats PUBLINET)
---	--

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES PONCTUELLES

⇒ **RAPPEL** : Les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de l'application ORGANET.

1. ÉPREUVES ÉCRITES

Elles se dérouleront dans les établissements dénommés ci-après « centres d'écrits » :

CENTRES D'ÉCRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Pyrène - Pamiers 68 candidats	Lycée Pyrène (23 cdts), Purple Campus Ariège (22 cdts), Ens. à distance 31 (15 cdts), Individuel 31 (8 cdts)
Lycée Savignac – Villefranche de Rouergue 91 candidats	Lycée Savignac (15 cdts), Lycée Carnus (27 cdts), Purple Campus Rodez (22 cdts), Humanis Développement (6 cdts), Formation Rodez (20 cdts), Ens. à distance 12 (1 cdt)
Lycée T. Lautrec - Toulouse 24 candidats	Lycée Toulouse Lautrec (24 cdts)
Lycée Henri Matisse – Cugnaux 53 candidats	Lycée H. Matisse (27 cdts), IFAG (26 cdts)
Lycée Mirail – Toulouse 67 candidats	Lycée Mirail (24 cdts), Esarc Evolution (43 cdts)
Lycée Saliège – Balma 173 candidats	Lycée Saliège (32 cdts), Billières formation (32 cdts), AMIPY (51 cdts), CFAP (30 cdts), CFA Commerce et service (28 cdts)
Lycée Bagatelle – St Gaudens 16 candidats	Lycée Bagatelle (16 cdts)
Lycée Myriam – Toulouse 85 candidats	Lycée Myriam (14 cdts), Issec Pigier (63 cdts), ETP Stade Toulousain (8 cdts)
Lycée Skhole d'Art – Toulouse 49 candidats	Lycée Skhole d'Art (29 cdts), ADEFI (20 cdts),
Lycée Saint-Joseph – Toulouse 35 candidats	ISTEF (35 cdts)
Lycée ORT M.Gryn – Colomiers 16 candidats	Lycée ORT (16 cdts),
Lycée Eugène Montel – Colomiers 42 candidats	LTP Billières (34 cdts), ISTEF (8 cdts)
ESICAD - Labège 99 candidats	ESICAD (30 cdts), Ecole Vidal (69 cdts)
CFA Campus IGS – Blagnac 69 candidats	CFA Campus IGS (68 cdts), CIEFA (1 cdt)
Lycée Joseph Galliéni – Toulouse 30 candidats	ISTEF (30 cdts)

Lycée Pardailhan – Auch 31 candidats	Lycée Pardailhan (30 cdt), Ens. à distance 32 (1 cdt)
Lycée Clément Marot – Cahors 25 candidats	CFA IFA CCI du Lot (24 cdt), Ens. à distance 46 (1 cdt)
Lycée Pradeau la Sède – Tarbes 29 candidats	Lycée Pradeau la Sède (28 cdt), Ens. à distance 65 (1 cdt)
Lycée Victor Hugo – Gaillac 75 candidats	Lycée Victor Hugo (25 cdt), Purple campus Albi (42 cdt), ESO (5 cdt), Individuel 81 (3 cdt)
Lycée Borde Basse – Castres 46 candidats	Lycée Borde Basse (30 cdt), IFP Notre Dame (16 cdt)
Lycée Bourdelle – Montauban 21 candidats	Lycée Bourdelle (21 cdt)
Lycée Théas – Montauban 43 candidats	IFA CCI 82 (43 cdt)

2. ÉPREUVES ORALES (forme ponctuelle)

2.1 Protocole d'acheminement des dossiers numériques supports des épreuves E41 et E42

Le référentiel du diplôme et la circulaire nationale d'organisation du BTS MCO prévoient que les dossiers supports des sous-épreuves E41 et E42 sont remis aux jurys sous format numérique.

- Les dossiers professionnels devront être déposés sur la plateforme « démarches simplifiée », **pour le lundi 18 avril 2022 à 23h59 au plus tard** directement par chaque candidat selon la procédure et le calendrier prévus (cf. page 1).
- Les candidats en formation veilleront à tenir informé leur établissement du dépôt de leur dossier et pourront « inviter » leur référent dans l'établissement sur leur compte.
- Les établissements veilleront à **contrôler systématiquement le contenu des dossiers de leurs candidats** (pièces à fournir, cachets, signatures...). Le dépôt des dossiers pourra être effectué en établissement par les candidats, sous l'autorité de l'établissement / de l'enseignant référent. Il incombe à chaque établissement d'assurer le suivi des dépôts des dossiers par les candidats et d'identifier à l'avance les éventuelles difficultés.

En cas de dossier non-conforme, le candidat et son établissement en seront informés au moins 1 semaine avant le début de l'épreuve concernée.

Pour chaque candidat :

- 1 dossier support de la sous-épreuve E41 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.
- + Fiche « Engagement étudiant » en PDF (si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative).
- 1 dossier support de la sous-épreuve E42 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.
- 1 dossier administratif contenant la (les) attestation (s) de stage(s) ou de réalisation de contrat, au format PDF, tamponnées et signées par les personnes habilitées, et pour les candidats redoublants ou revendiquant des bénéficiaires d'épreuves, le relevé de notes de la session précédente.
- 1 dossier personnel d'une dizaine de pages « Entrepreneurat » en PDF (si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative)

Remarque : Les noms des fichiers PDF doivent être explicites, conformes aux libellés suivants :

NOM CANDIDAT-PRENOM-E41-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ENGAGEMENT-ETUDIANT-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-E42-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ADMINISTRATIF-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ENTREPRENEURIAT-MCO

Chaque candidat devra se présenter à l'épreuve avec un exemplaire « papier » de son dossier

En dehors du dossier déposé avant l'épreuve, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation

L'ensemble des comptes rendus des activités réalisées devra être accessible par le jury lors de l'épreuve. Le candidat se présente à l'épreuve avec un équipement numérique autonome permettant d'accéder au dossier et de le consulter.

Après interrogation, les dossiers numériques seront conservés au centre d'examen jusqu'à la session suivante afin de répondre aux éventuelles contestations.

2.2 Contrôle de conformité des dossiers E41 et E42 (arrêté du 22 juillet 2008)

Les candidats dont le dossier est incomplet seront notifiés par courriel et devront transmettre les pièces complémentaires demandées par mail sous un délai de 1 semaine

Les candidats dont le dossier est non conforme à l'issue du contrôle de conformité reçoivent un courrier postal notifiant la décision de non-conformité et spécifiant l'épreuve concernée

La constatation de non conformité du dossier concernant l'un des points suivants entraîne l'attribution de la note « NV » (non valide) à l'épreuve correspondante:

- absence de dépôt de dossier
- dépôt hors délai
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation
- absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire

⇒ **LA NON CONFORMITÉ DU DOSSIER INTERDIT AU CANDIDAT MEME PRÉSENT DE SUBIR L'ÉPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

LA MENTION "NV" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **ELLE ENTRAÎNE L'ÉLIMINATION DU CANDIDAT.**

RAPPEL IMPORTANT : l'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire est éliminatoire : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

2.3 Déroulement des interrogations orales E41 et E42

Les candidats seront interrogés dans les centres suivants (voir répartition en pages 11-12).

- Lycée SALIEGE 3 rue Georges Bernanos 31131 BALMA
- Lycée RAYMOND SAVIGNAC 1 rue Agnès Savignac 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
- Lycée PYRENE Place du Mercadal 09104 PAMIERS

⇒ Les centres d'examen ne fournissent aucun matériel. L'accès au réseau de télécommunications ne peut être garanti. Le (la) candidat(e) doit donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel lui permettant de répondre aux exigences de l'épreuve. Il peut s'agir d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone intelligent (Smartphone) ou de tout autre moyen de communication qui lui assure l'accès à ses documents, la possibilité de les consulter et de les modifier au regard des attendus de l'épreuve. Le (la) candidat (e) peut disposer d'un ou plusieurs de ces appareils. Il doit être en mesure d'assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peut pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. Si le (la) candidat(e) souhaite avoir un accès au réseau internet, il doit assurer lui-même la connexion.

2.4 EPREUVE FACULTATIVE « Engagement étudiant » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe XX) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E41 « **Développement de la relation client et vente conseil.**

2.5 EPREUVE FACULTATIVE « Parcours de professionnalisation à l'étranger »

L'épreuve prend appui sur deux documents : une grille d'évaluation renseignée par le tuteur de l'entreprise d'accueil à l'étranger (**Annexe 17**) et une note de 8 à 10 pages rédigée par le candidat. Ces deux documents sont présentés à la commission d'interrogation en début d'épreuve. Ils sont conservés pendant un an dans le centre d'interrogation.

2.6 EPREUVE FACULTATIVE « Entrepreneuriat »

L'épreuve facultative Entrepreneuriat s'appuie sur un dossier personnel comportant une dizaine de pages.

Ce dossier doit être déposé par le candidat sur la plateforme « Démarche simplifiée » au plus tard le lundi 18 avril 2022 à 23h59, pour la commission d'évaluation.

Dossier au format PDF et libellé suivant : NOM CANDIDAT-PRENOM-ENTREPRENEURIAT-MCO

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Le tiers-temps : supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

- ▶ **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- ▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Matériel candidat : Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée).

Utilisation de la calculatrice

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades : Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement.	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS).
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace Cyclades des établissements.	Semaine du 11 au 15 avril 2022.
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée).	Semaine du 11 au 15 avril 2022.

III. LIVRETS SCOLAIRES, RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

La duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**.

Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS **figure dans les circulaires nationales d'organisation** transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.**

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins pour le **vendredi 10 juin 2022**. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Les livrets scolaires seront renvoyés aux établissements et aux candidats individuels ou de l'enseignement à distance courant septembre.

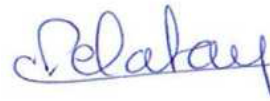
Les relevés de notes seront établis et transmis par mes soins aux candidats dès la première quinzaine du mois de juillet 2022. Ils seront acheminés à l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription à l'examen.

➔ **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolarisés seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels seront envoyés par mes services courant octobre 2022 à l'adresse fournie lors de l'inscription.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN

PJ : Annexes

CONVOCATION AUX EPREUVES : INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Votre convocation aux épreuves sera téléchargeable sur Cyclades. Vous devrez vous connecter pour télécharger votre convocation **et** la notice relative au matériel autorisé.

Un courriel (envoyé à l'adresse électronique que vous avez indiqué lors de votre inscription) **vous informera de la mise en ligne de la convocation**. Ce message vous parviendra au plus tard trois semaines avant le début des épreuves écrites.

Il n'est donc pas prévu d'envoi par la poste, la mise en ligne constituant dorénavant le seul mode de communication de la convocation. Le Rectorat de Toulouse ne saurait être tenu pour responsable en cas de non téléchargement de la convocation et des documents annexes.

**RÉPARTITION DES CANDIDATS DANS LES CENTRES D'EXAMEN POUR LES EPREUVES
ORALES (forme ponctuelle)**

E41 - DEVELOPPEMENT DE LA RELATION CLIENT ET VENTE CONSEIL

ETABLISSEMENTS	CENTRE SALIEGE - 31	CENTRE LYCEE R.SAVIGNAC -12	CENTRE LYCEE PYRENE - 09
PURPLE CAMPUS FOIX			22
PURPLE CAMPUS RODEZ		22	
HUMANIS DEVELOPPEMENT		6	
ENSEIG.DISTANCE 12		1	
FORM'ACTION		20	
INDIVIDUEL RESIDENT 31	5		
ENSEIG.DISTANCE 31			14
LYCEE ORT MAURICE GRYN	16		
ECOLE VIDAL		69	
LYCEE MYRIAM			14
LTP ISSEC PIGIER	36		
CFA COMMERCE ET SERVICES			28
IFAG			26
ESARC EVOLUTION	43		
ISTEF			72
CFA CAMPUS IGS	67		
BILLIERES TOULOUSE	32		
ETP STADE TOULOUSAIN	8		
ESICAD			29
AMIPY	51		
ADEFI FORMATION	20		
CFAP		30	
CIEFA	1		
ENSEIG. DISTANCE 32	1		
CFA IFA CCI LOT		24	
ENSEIG.DISTANCE 65			1
INDIVIDUEL RESIDENT 81		1	
IFP NOTRE DAME		15	
PURPLE CAMPUS TARN		42	
ECOLE SUP.OCCITANIE		5	
CFA IFA CCI 82		42	
TOTAL	280	277	206

E42 – ANIMATION DYNAMISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

ETABLISSEMENTS	CENTRE	CENTRE	CENTRE
	SALIEGE - 31	LYCEE R.SAVIGNAC - 12	LYCEE PYRENE - 09
PURPLE CAMPUS FOIX			22
PURPLE CAMPUS RODEZ		22	
HUMANIS DEVELOPPEMENT		6	
ENSEIG.DISTANCE 12		1	
FORM'ACTION		20	
INDIVIDUEL RESIDENT 31	6		
ENSEIG.DISTANCE 31			14
LYCEE ORT MAURICE GRYN	16		
ECOLE VIDAL		69	
LYCEE MYRIAM			14
LTP ISSEC PIGIER	36		
CFA COMMERCE ET SERVICES			28
IFAG			26
ESARC EVOLUTION	43		
ISTEF			73
CFA CAMPUS IGS	68		
BILLIERES TOULOUSE	32		
ETP STADE TOULOUSAIN	8		
ESICAD			30
AMIPY	50		
ADEFI FORMATION	20		
CFAP		30	
CIEFA	1		
ENSEIG. DISTANCE 32	1		
CFA IFA CCI LOT		24	
ENSEIG.DISTANCE 65			1
INDIVIDUEL RESIDENT 81		2	
IFP NOTRE DAME		15	
PURPLE CAMPUS TARN		41	
ECOLE SUP.OCCITANIE		5	
CFA IFA CCI 82		42	
TOTAL	281	277	208

ANGLAIS

LYCÉE BILLIERES - TOULOUSE		BORDE BASSE - CASTRES	
LV Obligatoire et Facultative			
PURPLE CAMPUS FOIX	13	PURPLE CAMPUS RODEZ	13
INDIVIDUEL RESIDENT 31	7	HUMANIS DEVELOPPEMENT	5
LYCEE ORT MAURICE GRYN	16	FORM'ACTION	13
ECOLE VIDAL	53	ENS. A DISTANCE 31	13
LYCEE MYRIAM	13	ISTEF	65
LTP ISSEC PIGIER	38	CFA CAMPUS IGS	55
CFA COMMERCE ET SERVICE	20	ETP STADE TOULOUSAIN	8
IFAG TOULOUSE	17	ADEFI FORMATION	20
ESARC EVOLUTION	43	CFAP	29
BILLIERES TOULOUSE	24	CFA IFA CCI LOT	13
ESICAD TOULOUSE	29	INDIVIDUEL RESIDENT 81	3
AMIPY	50	IFP NOTRE DAME	8
CIEFA	1	PURPLE CAMPUS TARN	31
ENS.DISTANCE 32	1	ECOLE SUPERIEURE OCCITANIE	5
ENS.DISTANCE 65	1	CFA IFA CCI 82	34
ECOLE SUPERIEURE TOULOUSE	3	LGT RAYMOND SAVIGNAC	2
LYCEE PRADEAU LA SEDE	1	LYCEE CHARLES CARNUS	2
		LGT HENRI MATISSE	2
		LYCEE SALIEGE	5
TOTAL	330	TOTAL	327

ESPAGNOL

LYCÉE BILLIERES - TOULOUSE		LYCÉE BORDE BASSE - CASTRES	
LV Obligatoire et Facultative			
PURPLE CAMPUS FOIX	10		
ECOLE VIDAL	16	PURPLE CAMPUS RODEZ	15
LYCEE MYRIAM	12	HUMANIS DEVELOPPEMENT	1
CFA COMMERCES ET SERVICES	16	FORM'ACTION	7
IFAG	9	ENS.A DISTANCE 31	1
BILLIERES TOULOUSE	8	ISTEF	13
AMIPY	13	CFA CAMPUS IGS	12
ESICAD	3	ENS.A DISTANCE 46	1
LP PYRENE	2	CFA IFA CCI LOT	11
LTP ISSEC PIGIER	1	IFP NOTRE DAME	8
LYCEE TOULOUSE LAUTREC	3	PURPLE CAMPUS TARN	15
LYCEE HENRI MATISSE	1	ECOLE SUPERIEURE OCCITANIE	2
LYCEE SALIEGE	14	CFA IFA 82	10
LYCEE PRADEAU LA SEDE	5	LGT RAYMOND SAVIGNAC	4
LTP BILLIERES	2	LYCEE CHARLES CARNUS	7
		LP MIRAIL	4
		CFAP	9
		LYCEE PARDAILHAN	15
		INDIVIDUEL 81	1
TOTAL	115	TOTAL	136

EF.3 - EPREUVE FACULTATIVE - ENTREPRENEURIAT

Du lundi 20 juin au jeudi 23 juin 2022
Interrogations : 9h00 et 14h00

LYCEE SALIEGE	
0090656P PURPLE CAMPUS FOIX	22
0121440A PURPLE CAMPUS RODEZ	22
0311186W ECOLE SUP.BILLIERES	34
0311190A LP SKHOLE D'ART	19
0311201M LYCEE MYRIAM	14
0311586F LGT TOULOUSE LAUTREC	24
0311989U IFAG TOULOUSE	26
0312211K TSGE - ISTEf	4
0312408Z LYCEE SALIEGE	7
0312704W BILLIERES TOULOUSE	1
0312820X AMIPY	2
0312865W CONTRAT APP.PERFECTIO.	3
0460706T CFA IFA CCI DU LOT	24
06500656T LTP PRADEAU LA SEDE	2
0810001 INDIVIDUEL DEPT 81	1
0810023K LGT GAILLAC	25
0810959C LPO BORDE BASSE	30
0811267M PURPLE CAMPUS TARN	13
TOTAL	273

LE DOSSIER DE L'ÉPREUVE « E41 – E42 »

I. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier comprend deux parties, distinctement séparées l'une de l'autre.

1. PREMIERE PARTIE (dite partie administrative)

Catégorie de candidats	Pièces à fournir
Candidats scolaires en formation initiale (y compris les candidats scolaires de l'enseignement à distance--CNED)	⇒ Certificat(s) de stage
Candidats apprentis (y compris les apprentis de l'enseignement à distance—CNED)	⇒ Attestation(s) de réalisation du contrat justifiant du statut d'apprenti
Candidats de la formation continue en contrat de professionnalisation (y compris ceux de l'enseignement à distance—CNED)	⇒ Attestation(s) de réalisation du contrat de professionnalisation
Candidats ayant échoué à une session antérieure et INSCRITS A L'ÉPREUVE	⇒ Certificat de stage ou de travail
Candidats inscrits au titre de leur expérience professionnelle	Certificat(s) de travail justifiant de trois années effectives d'activités professionnelles, dans un emploi de niveau au moins égal à celui de technicien, dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé (Ce ou ces certificat(s) de travail peut/peuvent être remplacé(s) par un ou plusieurs certificat(s) de stage précisant la durée et la nature dudit stage)

2. SECONDE PARTIE, SUPPORT DE L'INTERROGATION

- 1 dossier support de la sous-épreuve E41 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.
- + Fiche « Engagement étudiant » en PDF (si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative).
- 1 dossier support de la sous-épreuve E42 reprenant l'ensemble des comptes rendus d'activités au format PDF.

Remarque : Les noms des fichiers PDF doivent être explicites, conformes aux libellés suivants :

**NOM CANDIDAT-PRENOM-E41-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ENGAGEMENT-ETUDIANT-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-E42-MCO
NOM CANDIDAT-PRENOM-ADMINISTRATIF-MCO**

II. NOMBRE DE DOSSIERS

➡ Le candidat devra se présenter le jour de l'épreuve avec un exemplaire du dossier E41 et E42 identique à celui déposé sur la plateforme Démarche simplifiée date butoir le lundi 18 avril 2022, accompagné de tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.